Paris, le 10 novembre 2017

Syndicat National des Journalistes
Union syndicale Solidaires

Ordonnances Macron : c'est maintenant qu'il faut dire non

L'accord d'entreprise plus fort que l'accord de branche, une aubaine pour les employeurs ! Alors que la loi El Khomri avait enfoncé un coin, dans l'inversion de la hiérarchie des normes, sur la question du temps de travail, en permettant aux entreprises de déroger à la durée légale, les ordonnances Macron ambitionnent d'aller plus loin encore dans la régression sociale, en élargissant le champ des dérogations possibles aux salaires, primes et congés.

Jusqu'à présent, la Convention collective nationale de travail des journalistes, étendue à l'ensemble de la profession, garantissait à tout journaliste, quelle que soit la forme de presse, le bénéfice du 13e mois, des primes de nuit et des primes d'ancienneté. Désormais les patrons des médias pourront imposer des reculs sur ces acquis, sur fond de chantage à l'emploi, par accord majoritaire ou référendum d'entreprise.

Tous en grève et dans la rue le 16 novembre !

La logique de ces ordonnances, c'est :

► Faciliter les licenciements… et en même temps… limiter la capacité des salariés à se défendre aux prud'hommes.
► Donner au patronat la possibilité d'arracher des accords moins-disants que le Code du travail, au nom du « renforcement du dialogue social en entreprise »… et en même temps :
- Affaiblir la représentation des salariés dans l'entreprise par la fusion des instances, et la disparition du CHSCT ;
- Restreindre mécaniquement les moyens alloués aux représentants du personnel élus ;
- Permettre à l'employeur de contourner les syndicats combatifs, par l'intermédiaire du référendum d'entreprise.

Il n'est **pas trop tard** pour agir ! Tant que le Parlement n'a pas ratifié les ordonnances publiées fin août, celles-ci peuvent encore être contestées et combattues. Membre fondateur de l'Union syndicale Solidaires, le Syndicat National des Journalistes appelle l'ensemble des consoeurs et confrères à se joindre aux **mouvements de grèves et manifestations du jeudi 16 novembre**, selon les modalités choisies dans les entreprises, les sections régionales et les intersyndicales.